

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 6 JUIN 1894.

---

Création d'une troisième chambre au tribunal de commerce  
séant à Anvers (1).

---

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. DE MOT.

---

Rédiger comme suit les deux articles du projet du Gouvernement et de la Commission :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé une troisième chambre à *chacun des tribunaux de commerce* séant à *Bruxelles* et à *Anvers*.

ART. 2. — Le personnel *de chacun desdits tribunaux* est augmenté d'un vice-président, de six juges effectifs et d'un greffier adjoint.

EMILE DE MOT.

LÉON LEPAGE.

ÉMILE FERON.

EM. CARPENTIER.

LOUIS RICHALD.

---

(1) Projet de loi, n° 159.  
Rapport, n° 180.